



DÉLIBÉRATION

OBJET : ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU CCAS

L'an deux mille vingt-six, le **31 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gilles COLLOMB**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **25/03/2026**.

Présents : **Gilles COLLOMB, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Véronique LONG, Patrick VAN MOERKERCKE, Jean-Noël BISACCIA, Patrick PIN, Marie-Lise SONCINI, Sandrine MAROC, Nathalie DALMASSO, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Robin GIANA, Marion MELICUCCI, Stéphane LE ROUX, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD.**

Absents : **Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ**

Absents ayant donné procurations :

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2026-014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-23 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille et notamment l'article R.123-8, R.123-10 et R.123-15 ;

Vu la délibération n°2026-013 du 31 mars 2026 fixant à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS dont 5 membres élus au Conseil Municipal ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum en plus du Maire, Président de droit ;

Considérant, que les représentants du conseil municipal sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, Monsieur le Maire laisse un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes ;

Considérant que les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS :

Nombre de listes déposées : 2

- Liste COQUERAN : Julie MACHET ; Véronique LONG ; Jean-Noël BISACCIA ; Nathalie CRESPIY ; Pierre TAGLIAFERRO

- Liste C. CUORDIFEDE : Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ

Nombre de votants : 18

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Suffrages obtenus par la liste J. MACHET : 15

Suffrages obtenus par la liste C. CUORDIFEDE : 3

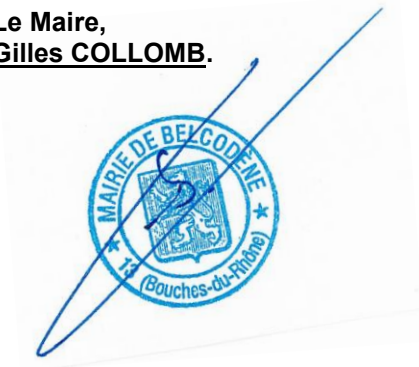


Après dépouillement du scrutin et application de la représentation au plus fort reste,

Julie MACHET ; Véronique LONG ; Jean-Noël BISACCIA ; Nathalie CRESPIY, Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ
sont proclamés délégués du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 31/03/2026.**

**Le Maire,
Gilles COLLOMB.**



**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**